



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'heure ordinaire à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, le lundi 28 avril 2025, à 16 h 30, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Messieurs, Louis Ouellet, Pascal Cauchon et Mario Montambault, tous membres du conseil et formant quorum.

Mesdames Louise Magnan et Shirley Drouin étant absentes.

M^{me} Émilie Desmarais, secrétaire administrative, est également présente en remplacement de la directrice générale, greffière-trésorière.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-04-102

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2025 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-04-103

**APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX
DE SAINT-UBALDE RÉVISÉ EN DATE DU 2 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT QU'à la suite à la transmission du plan d'intervention par le biais de la résolution 2025-03-71 certaines modifications étaient demandé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation afin que ledit plan soit approuvé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modifications apportées et qu'ils approuvent son contenu;

**IL EST PROPOSÉ PAR M PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les membres du conseil de la Municipalité Saint-Ubalde entérinent le plan d'intervention déposé et corrigé par la firme Stantec Expert-conseils Ltée;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2025-04-104

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2025-04-93 ET DÉPÔT D'UNE
DEMANDE AU FONDS DE SOUTIEN AUX
PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet déposés ont été modifiés, la Municipalité se doit d'abroger la résolution numéro 2025-04-93 et d'adopter une nouvelle résolution pour le projet d'aménagement d'un gym municipal et ajout d'équipements sportifs dans le cadre du programme du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO MONTAMBAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde dépose le projet intitulé « Aménagement d'un gym municipal et ajout d'équipements sportifs » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 20 000 \$;

QUE la municipalité souhaite réaliser le projet d'aménagement d'un gym municipal par l'ajout d'équipements sportifs dans les locaux du Centre récréatif ESU estimé à 32 562 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde désigne Monsieur Guy Germain, maire, ainsi que Madame July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière comme personnes autorisées à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet;

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde assume une part estimée à un minimum de 6 015 \$ dans la réalisation de l'ensemble du projet d'aménagement d'un gym municipal;

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde s'engage à entretenir ledit local et ses équipements après la réalisation du projet;

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde confirme qu'il dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet;

QUE la résolution numéro 2025-04-93 soit abrogée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :

Les questions doivent porter uniquement sur les points adoptés lors de cette séance extraordinaire.

Début : ____

Fin : ____

RÉSOLUTION NO. 2025-04-105

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance. 16 h 33



Émilie Desmarais
Secrétaire administrative



Guy Germain
Maire

ADOPTÉE